

Environnement

Renaturation et reboisement de terrains communaux



Virsac et Mirambault sont deux communes rurales girondines engagées dans des projets environnementaux concernant notamment des reboisements de terrain. Des projets d'envergure au vu de la taille des parcelles concernées et exemplaires. L'accompagnement et le conseil du CAUE se sont traduits, dans ces deux communes, sous deux formes distinctes, mais avec la même ambition : renforcer la qualité des espaces publics renaturés au bénéfice des habitants et des usagers du territoire.



VIRSAC

En 2021, Virsac, qui souhaite renaturer des parcelles communales, répond à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département sur le thème « Créer des trames vertes arborées en milieux urbains centraux ou périphériques ». En 2022, la commune demande conseil au CAUE pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet. Cette réflexion à long terme, intégrant les écosystèmes et les structures arborées de Virsac dans l'optique de rétablir les continuités avec ses territoires limitrophes, est présentée à la commune comme une ébauche de « plan guide » (cf Rapport d'Activité 2022). **En 2023, l'accompagnement du CAUE se poursuit avec l'assistance à la rédaction du cahier des charges pour la désignation d'un bureau d'étude** qui sera in fine chargé du projet. Dans le même temps, la municipalité, via une votation en conseil municipal en mars 2023, acte une demande de dotation du Fonds Vert pour une aide au financement du projet. La désignation au printemps 2023 d'un bureau d'étude marque le passage à l'acte de la commune qui entre en phase opérationnelle.



MIRIMBAULT

En 2022, la commune de Mirimbault, décide d'un programme de reboisement d'un terrain communal de 8 hectares (partiellement défriché) qu'elle vient d'acquérir. Idéalement située en continuité du bourg, cette parcelle constitue une réserve foncière de 5 000 m² à bâtir en 3 lots. Pour aménager cet espace, la municipalité lance une consultation pour recruter un bureau d'étude et se tourne vers le CAUE pour la rédaction du cahier des charges. C'est aussi ça l'accompagnement du CAUE. Répondre rapidement à une sollicitation communale quand cette dernière est sur une dynamique de projet et « veut aller » vite. Le conseiller rédige alors un dossier d'aide à la rédaction des pièces techniques du marché public, explicitant d'une part le contexte et attendus du projet et d'autre part les ambitions paysagères et écologiques à prioriser dans la perspective du recrutement d'un bureau d'étude. **L'accompagnement CAUE se poursuivra en 2024 en participant aux comités de pilotage et technique du projet.** La commune envisageant un début des plantations pour l'automne 2024.

